



## SOMMAIRE

Page

L'ingérence des Etats-Unis d'Amérique dans les affaires intérieures d'autres Etats, telle qu'elle se manifeste par l'organisation, du côté des Etats-Unis d'Amérique, d'activités subversives et d'espionnage dirigées contre l'Union des Républiques socialistes soviétiques, la République populaire de Chine, la République tchécoslovaque et d'autres Etats de démocratie populaire (A/C.1/L.34) [suite] .....	531
--	-----

Président: M. João Carlos MUNIZ (Brésil).

**L'ingérence des Etats-Unis d'Amérique dans les affaires intérieures d'autres Etats, telle qu'elle se manifeste par l'organisation, du côté du Gouvernement des Etats-Unis d'Amérique, d'activités subversives et d'espionnage dirigées contre l'Union des Républiques socialistes soviétiques, la République populaire de Chine, la République tchécoslovaque et d'autres Etats de démocratie populaire (A/C.1/L.34) [suite]**

[Point 71\*]

1. M. GROMYKO (Union des Républiques socialistes soviétiques) déclare que la question de l'ingérence des Etats-Unis dans les affaires intérieures d'autres Etats doit être étudiée avec soin par l'Assemblée générale.

2. Après l'adoption par le Gouvernement des Etats-Unis du *Mutual Security Act* (loi de sécurité mutuelle) du 10 octobre 1951, le Gouvernement de l'URSS adressa au Gouvernement des Etats-Unis le 21 novembre 1951 une note dans laquelle il attirait son attention sur le fait que cette loi avait pour but le financement de groupes de personnes résidant en URSS ou dans les Républiques populaires ou évadées de ces pays, et leur organisation en groupes armés au service de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord. Cette loi avait pour but l'organisation d'activités subversives contre l'URSS et les Etats de démocratie populaire, par des groupes armés de traîtres à leur pays d'origine. La note du Gouvernement de l'Union soviétique précisait que l'adoption de cette loi constituait un fait sans précédent dans les normes du droit international et une intervention flagrante des Etats-Unis dans les affaires intérieures d'autres Etats. Cette loi était inconciliable avec le respect de la souveraineté des Etats et constituait un acte agressif qui, en rendant plus aiguë la tension internationale, aggravait encore les rapports entre les Etats-Unis et l'URSS. De plus, la note du 21 novembre 1951 insistait sur le fait que la loi de sécurité mutuelle

\* Numéro affecté à la question dans l'ordre du jour de l'Assemblée générale.

avait été adoptée en violation des obligations des Etats-Unis envers l'URSS, résultant de l'échange de lettres entre le président Roosevelt et le Ministre des affaires étrangères de l'URSS, M. Litvinov, en 1933, pour le rétablissement des relations diplomatiques normales entre les Etats-Unis et l'Union soviétique. A cette époque, les deux gouvernements s'étaient engagés mutuellement à s'abstenir de toute intervention dans les affaires intérieures de l'autre Etat, à ne pas appuyer des organisations ou des formations militaires qui avaient pour but la lutte armée contre l'autre partie et à ne pas appuyer des organisations dont le but était la lutte contre la structure sociale de l'autre Etat.

3. Le 22 novembre 1951, le Département d'Etat américain répondait à la note du Gouvernement de l'URSS que l'Union soviétique n'avait aucune raison d'accuser les Etats-Unis d'avoir adopté la loi de sécurité mutuelle du 10 octobre 1951. La réponse des Etats-Unis passait sous silence le fait que cette loi avait pour but le financement et l'armement de criminels pour mener à bien des activités de diversion et de sabotage sur le territoire de l'URSS et des républiques populaires. Aussi, par une note du 9 décembre de la même année, le Gouvernement de l'Union soviétique fit savoir au Gouvernement des Etats-Unis qu'il estimait que sa réponse n'était pas satisfaisante, notamment lorsqu'elle se justifiait par la prétendue défense de l'Europe et de la liberté. La note réitérait le fait que la loi de sécurité mutuelle constituait une violation sans précédent du droit international, une rupture des accords de 1933 entre l'URSS et les Etats-Unis, et un acte d'agression contre l'URSS. La responsabilité de cette situation incombait aux Etats-Unis. La note demandait que la loi fût annulée.

4. Au cours de la sixième session de l'Assemblée générale, la délégation de l'URSS a montré clairement le caractère criminel de cette loi. Le délégué des Etats-Unis n'a évidemment pas pu en prouver la légitimité. Malheureusement, l'Assemblée générale ne s'est pas crue en mesure de pouvoir recommander l'annulation

de la loi comme le demandait la délégation de l'URSS (A/C.1/585).

5. Depuis lors, aucune mesure n'a été prise par les Etats-Unis pour annuler cette loi. Au contraire, ils l'ont mise en œuvre et l'ont confirmée par une nouvelle loi du 20 juin 1952 sur l'utilisation des sommes votées et sur la possibilité d'avoir recours à des sommes supplémentaires. Ces lois ont déjà été appliquées et la presse s'est vantée qu'elles avaient déjà commencé à porter leurs fruits.

6. Il est facile de connaître les buts de la loi. Il suffit de prêter attention aux commentaires de ses auteurs ou de ses inspirateurs.

7. En 1951, M. Kersten, un des auteurs de la loi, déclara qu'il était nécessaire de surmonter les difficultés juridiques éventuelles en établissant une liaison entre les groupes de diversion envisagés et l'Organisation du Pacte atlantique. La création de légions polonaises ou hongroises, par exemple, sous le commandement de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord aurait une grande valeur de propagande. On voit donc que la création d'unités militaires avait non seulement pour but des activités de diversion contre l'URSS, mais également un but de propagande. Le même M. Kersten, au cours de diverses interventions en 1952, déclara que l'organisation d'activités clandestines à l'encontre de l'URSS et des Républiques populaires devait demeurer secrète. Il fit observer que la loi de sécurité mutuelle permettait de venir en aide aux réfugiés désireux de participer à des activités militaires et de les adjoindre au commandement militaire de l'OTAN. La loi permettait également d'aider des groupes de terroristes sur le territoire de l'URSS et des Républiques populaires. Il demanda que les recrues soient choisies parmi les Polonais et les autres évadés d'Europe orientale qui se trouvaient toujours en Occident, qu'elles soient constituées en légions nationales et qu'elles reçoivent des uniformes. Il préconisa la création d'un organisme américain spécial pour diriger tout le programme.

8. Le sénateur Flanders déclara qu'il fallait renforcer le plan prévoyant des activités de diversion et de sabotage contre l'URSS. Ce plan cherchait à établir un réseau de radio clandestin et à utiliser l'aviation pour la distribution de brochures et de tracts. Le représentant Lodge du Connecticut demanda que les activités de diversion contre l'URSS soient mises en application au moyen d'un service d'espionnage et de contre-espionnage. Le sénateur Lodge du Massachusetts, personne responsable, qui est actuellement représentant des Etats-Unis aux Nations Unies, proposa le recrutement de plusieurs centaines de milliers d'étrangers, pour être incorporés dans des groupes militaires, sur le même pied que les forces armées des Etats-Unis. Le sénateur Wiley, qui est actuellement président de la Commission des affaires étrangères du Sénat, déclara lui aussi, en novembre 1950, qu'il était nécessaire de mettre sur pied un mouvement clandestin composé de tous les mécontents. Devant le Sénat, il proposa un programme appelé le programme d'offensive psychologique. Ce programme prévoyait la création d'un organisme dépendant à la fois du Département d'Etat, du Ministère de la défense et du Ministère de la justice des Etats-Unis, qui avait pour but l'utilisation de méthodes criminelles contre l'URSS et les Républiques populaires. Ce document mettait en lumière les moyens de propagande à utiliser en faveur des activités de sabotage et faisait ressortir que ces activités devraient être

menées au nom des Nations Unies. Il était indiqué notamment que cette propagande pouvait avoir un caractère sensationnel et devait toujours commencer et se terminer par une accusation directe et précise contre le Gouvernement de l'URSS. On voit donc par là la perfidie de toutes les déclarations de la propagande américaine qui soi-disant s'efforcent d'apporter la vérité aux peuples de l'Union soviétique et des Républiques populaires. Ce programme préconise des méthodes souples de calomnies et indique même que la propagande doit avoir parfois un caractère constructif pour que son côté destructif soit plus efficace. Il est recommandé également que le recrutement des membres soit effectué en tenant compte de leur intelligence et de leur imagination.

9. M. Harold E. Stassen, qui fut un des auteurs de la Charte des Nations Unies et qui approuva par conséquent le principe de la non-ingérence dans les affaires intérieures des Etats, déclara cependant en janvier 1951 que les Etats-Unis devaient favoriser le mouvement de rébellion en URSS. Le gouverneur de l'Etat de New-York, M. Dewey, dans un discours où il préconisait la course aux armements et la saisie par les Etats-Unis de l'île de Taïwan, demandait l'établissement d'un réseau d'espionnage en Asie, notamment en Indonésie et en Malaisie. Il proposait le rassemblement des forces de Tchang Kai-chek, pour faire une diversion contre la République populaire de Chine. Le sénateur Taft proposait également en décembre 1951 l'organisation en URSS d'un réseau d'activités clandestines.

10. Le *New York Times* du 28 août 1952 reproduisit une déclaration de M. John Foster Dulles suivant laquelle, en dehors des moyens prévus par la loi, il fallait envisager des moyens supplémentaires en vue de poursuivre les activités terroristes contre l'URSS. Il mentionnait notamment l'utilisation de l'aviation et le recours au Comité national pour une Europe libre. Il ne serait pas surprenant que ces avions américains qui franchissent si facilement les frontières des Républiques populaires et de l'URSS fussent chargés d'activités de liaison avec ces groupes terroristes.

11. Le 29 octobre 1950, le sénateur Wiley demanda que les Etats-Unis constituassent des organisations chargées d'activités de sabotage qui joueraient le rôle de cinquième colonne dans les Républiques populaires et en URSS. Cette mention de cinquième colonne a toujours été considérée comme une insulte; néanmoins, les Etats-Unis préconisent ces activités, dans des Etats avec lesquels ils entretiennent des relations diplomatiques normales. Le sénateur Wiley a suggéré d'étendre le réseau d'espionnage contre l'URSS en formant des groupes clandestins munis de fausse monnaie et de moyens de sabotage. Il a prétendu que la propagande de la Voix de l'Amérique n'était pas suffisante. Il faut donc croire que les calomnies ont compromis ceux qui les ont utilisées. Il estimait qu'en plus de la propagande par des discours, il fallait aussi des grenades.

12. En 1952, le correspondant spécial du *New York Times* indiquait qu'une partie des 100 millions de dollars votés par la loi de sécurité mutuelle avait déjà été utilisée. Toutefois, étant donné la nature secrète du plan, les détails n'étaient pas communicables. Le correspondant du *Nation's Business* indiqua que le centre d'espionnage menait à bien son travail clandestin et que l'on apprenait aux divers spécialistes leurs activités particulières de sabotage. Néanmoins, les crédits budgétaires pour ces activités demeuraient secrets.

13. Le sénateur Mundt, à la veille de l'adoption de la loi de sécurité mutuelle, déclara au Congrès qu'il fallait utiliser des réfugiés pour l'accomplissement de ces activités terroristes. Il attira l'attention de ses collègues sur la nécessité de perfectionner les méthodes et d'entraîner le personnel spécialisé. Si un recrutement pouvait être fait sur une grande échelle, il ne fallait pas seulement accorder le droit de refuge à ces volontaires. Il fallait leur fournir les ressources nécessaires et des faux passeports pour leur permettre de retourner dans leur patrie d'origine pour y exercer leurs activités criminelles. Le sénateur Mundt recommanda de plus d'envisager la possibilité d'interventions chirurgicales pour modifier le physique des agents terroristes. Les méthodes préconisées pour l'accomplissement des activités de diversion et de sabotage consistent notamment dans l'emploi du poison, l'usage de faux papiers, l'utilisation de postes de radio, etc. Si l'on utilise des réfugiés pour accomplir ces missions, c'est que par leur connaissance de la langue nationale et des conditions géographiques locales, ils sont plus qualifiés que les citoyens américains.

14. La loi de sécurité mutuelle du 10 octobre 1951 constitue donc une violation des normes du droit international en préconisant des méthodes agressives contraires aux principes du respect de la souveraineté des Etats. Il est donc absurde de vouloir prétendre, comme le fait la délégation des Etats-Unis, que cette loi est conforme au droit international.

15. On se souvient que l'Assemblée générale avait été saisie d'un projet de code des crimes contre la paix et la sécurité de l'humanité (A/1858, chap.IV). Un des crimes mentionnés dans ce projet de code était relatif à l'organisation d'activités terroristes sur le territoire d'un Etat étranger, ainsi que toute assistance par un gouvernement à des organisations terroristes agissant contre d'autres Etats ou toute intervention favorisant ces activités terroristes. Un des auteurs de la loi de sécurité mutuelle, M. Kersten, se rendant compte que le projet de loi de sécurité mutuelle était en contradiction avec cet article du projet de code des crimes contre la paix et la sécurité de l'humanité, écrivit en août 1951 au représentant des Etats-Unis aux Nations Unies pour lui demander comment il fallait interpréter cette disposition du projet de code, en lui faisant remarquer qu'elle pourrait gêner la mise en application de la loi de sécurité mutuelle. Il n'est pas étonnant dès lors que les Etats-Unis aient déclaré que cette disposition n'était pas acceptable et que, pour fonder leur refus, les représentants des Etats-Unis aient cherché à se référer à des précédents historiques. C'est ainsi qu'ils ont invoqué par exemple l'aide de la France aux Etats-Unis, à l'époque de la guerre d'Indépendance. Il est vrai que des Français, notamment La Fayette, ont aidé les Etats-Unis dans leur lutte pour l'indépendance. Il n'y a rien de commun cependant entre cette lutte pour l'indépendance et les activités criminelles de diversion pratiquées actuellement par les Etats-Unis. Lors de la guerre d'Indépendance, et plus tard lors de la guerre de Sécession, dans leur lutte pour la liberté, les Etats-Unis n'ont pas forgé de lois favorisant des activités terroristes à l'étranger. Il fut un temps où de nombreux chefs progressistes trouvèrent asile aux Etats-Unis et où la lutte des Etats-Unis pour la liberté était estimée par les chefs progressistes de la Russie. Il faut constater malheureusement que l'adoption des lois criminelles de 1951 et 1952 ne reflète plus l'idéal qui inspirait autre-

fois les citoyens américains dans leur lutte pour l'indépendance et la liberté. Aujourd'hui, les Etats-Unis sont ouverts aux ennemis de la démocratie et aux exilés prêts à trahir leur patrie.

16. L'adoption de la loi de sécurité mutuelle et de la loi complémentaire de 1952, la course aux armements et l'ingérence des Etats-Unis dans la vie politique et économique d'autres Etats témoignent du fait que les dirigeants des Etats-Unis ne croient pas en l'émulation et en la coopération amicales avec les Etats ayant une structure économique et sociale autre que la leur et croient à la nécessité de la guerre. Comme le disait le Ministre des affaires étrangères de l'URSS, M. Molotov, en 1946, à la première session de l'Assemblée générale (42ème séance plénière), cette philosophie guerrière est inspirée par un manque de confiance dans le développement pacifique de la société capitaliste. De plus, cette philosophie recèle les symptômes d'une politique d'expansion et de domination du monde.

17. Certains milieux des Etats-Unis n'apprécient guère la réussite de l'Union soviétique. On ne peut pas leur en vouloir puisqu'il s'agit là d'un témoignage irréfutable de la supériorité du système soviétique sur celui du régime capitaliste. Les peuples des pays liés par une prétendue aide américaine demeurent rêveurs devant les créations incessantes dont bénéficient les territoires soviétiques. On peut se demander pourquoi ces peuples ne cherchent pas à suivre un exemple aussi probant; en fait, ils sont en quelque sorte sous le joug de l'économie américaine qui est une économie rongée par son souci exclusif d'une préparation à la guerre. Ces milieux américains dénigrent les régimes de démocratie populaire; ils voudraient que ces pays reviennent à un régime analogue à celui des pays que les Etats-Unis ont réussi à asservir; mais qui voudrait, en Pologne, en Tchécoslovaquie ou ailleurs, perdre le bénéfice des progrès obtenus?

18. Quoi qu'il en soit, cette hostilité vis-à-vis des régimes de démocratie populaire ne justifie en rien la création par les Américains de bandes armées chargées d'activités terroristes dans ces Etats. Une telle ingérence est absolument incompatible avec les principes mêmes de la Charte des Nations Unies. Lors de la création de l'Organisation, les fondateurs, parmi eux le président Roosevelt, étaient d'accord sur le principe fondamental d'une coopération entre des régimes différents. Si ce principe n'avait pas été admis au départ de l'Organisation, celle-ci n'aurait jamais vu le jour.

19. En fait, la raison pour laquelle les Etats-Unis violent délibérément des principes internationaux, dont ils avaient garanti le respect, provient de ce qu'il s'agit pour eux d'un plan général de préparation à la guerre. C'est dans ce plan que l'on doit situer le refus de l'abolition de l'arme atomique, le refus d'un traité de paix pour l'Allemagne et tant d'autres faits révélateurs de cette attitude belliqueuse. C'est ainsi que les Etats-Unis remettent en honneur le militarisme allemand, redonnent du pouvoir aux anciens généraux hitlériens, réalignent les usines de guerre de la Ruhr, libèrent les criminels de guerre allemands. Au Japon, les Etats-Unis suivent la même politique et transforment ce pays en une place d'armes stratégique de l'Extrême-Orient. Peu importe qu'une telle politique soit contraire aux intérêts mêmes des Japonais toujours désireux d'un rapprochement avec la Chine. Il importe encore moins qu'une telle politique soit la négation même des principes de paix proclamés dans la Charte.

20. Les dictateurs qui luttèrent contre la démocratie en reconnaissaient le fait. C'était le cas d'Hitler. Les Etats-Unis font pis. Sous des phrases hypocrites favorisant la liberté, ils cherchent à masquer une action identique. Les exemples ne manquent pas de ces activités subversives: des procès multiples ont révélé avec précision le fonctionnement de ces organisations secrètes qui en Allemagne, tout particulièrement à l'heure actuelle, recrutent de nombreux traîtres. Des procès en Pologne ont révélé que ces espions agissaient sous la direction de l'attaché militaire américain à Varsovie. L'un d'eux avait été parachuté avec tous les instruments de sabotage que des sénateurs américains avaient officiellement conseillés lors de la discussion de la loi de sécurité mutuelle. Au mois de février 1952, un nouveau procès jugé à Katowice condamnait des espions formés dans des écoles américaines. Tous reconnaissaient qu'ils avaient pour mission des actes de "diversion" à l'intérieur du pays, tels que les attentats dans les mines ou sur les voies de chemin de fer. Le 28 décembre 1952, la découverte d'une organisation dénommée "plan Vulcain" révèle que les Etats-Unis ont mis sur pied une organisation qui entrera en action sitôt la déclaration de guerre contre l'Union soviétique. Au mois de janvier 1952, un autre procès tenu à Prague démontre que les Etats-Unis patronnent des actes de terrorisme et de sabotage en Tchécoslovaquie. A Prague, également au mois de mars de la même année, un nouveau procès fait découvrir un véritable nid d'assassins directement reliés aux autorités américaines. Tout récemment encore, en Tchécoslovaquie, le traître Slansky reconnaissait au cours de son procès qu'il avait communiqué des renseignements aux agents américains. En Hongrie, en Roumanie, des procès semblables révèlent la participation étroite des diplomates américains à ces organismes de sabotage et d'espionnage, car il semble difficile de délimiter exactement la ligne de démarcation entre l'agent de diversion et le diplomate américain. Au mois de décembre 1951, à Bucarest, on jugeait des espions parachutés par les Etats-Unis. Ils avaient été recrutés en Italie dans des camps de personnes déplacées et entraînés en Allemagne. Peu de temps après, un autre complot était découvert en Roumanie. En Bulgarie, en même temps que l'on arrêtait des espions, un lot considérable de pièces à conviction était saisi. Des espions venaient de Grèce, d'autres venaient de Turquie. Tous reconnaissaient unanimement les faits et notamment l'origine américaine des instructions précises qu'ils avaient reçues, et qui consistaient avant tout à établir des réseaux d'espionnage.

21. Au mois de mai 1952, le Tribunal suprême de la République démocratique d'Allemagne a jugé des agents américains pour activités terroristes et de diversion à l'encontre du régime anti fasciste existant. Ces terroristes agissaient sous la direction des services de renseignements américains du secteur occidental de Berlin. Des procès similaires ont eu lieu à Dresde, à Leipzig et à Halle. Il a été établi que les membres des bandes en question recevaient des instructions, du matériel et aussi des récompenses pour les crimes perpétrés, de diverses organisations localisées dans le secteur occidental de Berlin et qui dissimulaient leurs activités sous des titres tels que l'"Union chrétienne démocratique" ou "La lutte contre la zone orientale". A la suite de l'arrestation de certains membres de ces organisations de terrorisme, le chef de la Commission soviétique

de contrôle, en octobre 1952, a envoyé aux Hauts Commissaires des Etats-Unis, du Royaume-Uni et de la France une lettre exigeant la fermeture de ces centres d'espionnage.

22. De nouveaux faits ont été récemment mis à jour qui montrent l'activité déployée dans ce sens par les autorités américaines. C'est ainsi que dans la province de Hesse, une organisation fasciste et terroriste, l'Union de la jeunesse allemande, a été découverte. Composée principalement d'anciens SS et chefs de la Wehrmacht, elle était dirigée par les autorités américaines. Selon la déclaration faite au Landtag, le 8 octobre 1952, par le Premier Ministre de Hesse, certains chefs de cette organisation terroriste avaient été arrêtés dès le 18 septembre, mais on avait dû les relâcher sur l'assurance qu'ils avaient agi d'après des instructions des autorités américaines. Ces faits ont eu un écho dans la presse américaine de l'époque. Cette organisation avait aussi pour but de tuer les communistes en vue et des membres d'autres partis politiques d'Allemagne occidentale qui s'étaient opposés à la ratification du fameux accord de Bonn. L'extermination de plusieurs chefs était au programme des activités de cet organisme; ces notabilités qui n'étaient nullement communistes devaient être éliminées par les armes en tant qu'adversaires de l'accord général sur la Communauté de défense européenne. Voilà un des aspects de cette attitude "démocratique", en vertu de laquelle les autorités américaines en Allemagne se servent des terroristes pour éliminer les adversaires de leur plan de remilitarisation. La presse allemande a relaté ces faits en faisant remarquer à juste titre qu'il s'agissait là d'une méthode éprouvée. Il convient de rappeler en effet qu'Hitler, qui commença par exterminer les communistes, s'attaqua ensuite aux partis bourgeois, qu'il considérait comme indésirables. Les journaux de l'Allemagne occidentale ont indiqué que l'entraînement des membres de ces organisations se faisait dans une propriété privée où les terroristes se familiarisaient avec des tactiques de gangsters. Les mêmes journaux ont révélé que cette organisation de l'Union de la jeunesse allemande avait créé, avec l'aide des autorités américaines, de nombreux dépôts d'armes. La police de Hesse, à la fin de 1951, fut obligée de relâcher certains membres de cette organisation à la demande des Américains qui en avaient besoin pour poursuivre des activités subversives.

23. Ces faits, comme on le voit, ne sont pas révélés uniquement par les représentants soviétiques mais par les Allemands eux-mêmes. La presse allemande et aussi l'Agence France-Presse, les 9 et 11 octobre 1952, ont relaté que les autorités d'Allemagne occidentale, aussi bien que les autorités américaines, étaient parfaitement au courant de ces faits. Le 8 octobre, l'adjoint du Haut Commissaire des Etats-Unis s'est rendu à la Chancellerie gouvernementale du Reich à Wiesbaden et, pour des raisons bien compréhensibles, a demandé que la commission chargée d'enquêter sur ces activités terroristes soit placée sous surveillance exclusivement américaine. On comprend, devant de telles manœuvres, l'aveu et la désapprobation contenus dans la revue américaine *Newsweek* qui qualifiait, le 2 février 1953, ces procédés de "méthodes malpropres".

24. La même activité d'espionnage financée par les Etats-Unis s'étend au territoire chinois. C'est ainsi qu'en 1951, à Tien-tsin, une organisation clandestine dénommée "Services stratégiques américains des forces terrestres" a été découverte. En même temps que les

membres de cette organisation étaient arrêtés, la police a saisi une grande quantité de codes secrets, quatre postes émetteurs de radio, une grande quantité d'armes, des inscriptions chiffrées sur microfilms et un grand nombre de lettres émanant d'espions et d'agents américains tels que Johnson et le major Foster.

25. De tels faits prouvent à l'évidence que la loi du 10 octobre 1951, dans sa partie relative à l'organisation d'activités de subversion, d'espionnage et de terrorisme contre l'Union soviétique, la République populaire de Chine et les pays de démocratie populaire, ne demeure pas lettre morte. De plus, cette loi, amendée au mois de juin 1952, comporte de nouvelles mesures législatives qui permettent de compléter par des crédits supplémentaires l'organisation et le financement de ces activités.

26. Dans son discours, à la 582ème séance, le représentant des Etats-Unis, laissant de côté le fond même de la proposition tchécoslovaque, s'est borné à quelques attaques classiques. Il a répété la version réfutée depuis longtemps, mais toujours présentée depuis 1948 par les Américains, au sujet des événements de février 1948 en Tchécoslovaquie. Ces allégations mensongères, que les représentants de la Tchécoslovaquie et de l'Union soviétique ont déjà traitées comme il convenait, ne changent rien au problème à l'ordre du jour, qui est celui d'un acte d'agression et d'une ingérence flagrante des Etats-Unis dans les affaires des autres Etats. On ne peut pas prendre au sérieux, d'autre part, l'affirmation du représentant américain selon laquelle les crédits prévus par les lois de 1951 et 1952 seraient destinés à venir en aide à des réfugiés : il s'agit en fait de l'organisation d'activités criminelles que l'on ne saurait camoufler en substituant une question à une autre.

27. Pour ces raisons, la délégation soviétique appuie le projet de résolution A/C.1/L.34 présenté par la délégation tchécoslovaque. L'Assemblée générale des Nations Unies se doit de condamner ces lois des 10 octobre 1951 et 20 juin 1952 comme constituant des actes d'agression et d'ingérence dans les affaires d'autres Etats, activités incompatibles avec les principes de la Charte et les normes reconnues du droit international. L'Assemblée générale se doit également de recommander aux Etats-Unis d'adopter toutes mesures en vue d'abroger lesdites lois et en particulier les clauses prévoyant l'affectation de crédits à l'organisation de ces activités de subversion et d'espionnage. Une telle résolution servirait non seulement les intérêts de l'Union soviétique, de la République populaire de Chine et d'autres pays de démocratie populaire, mais également, en contribuant au maintien de la paix internationale, ceux de l'Organisation des Nations Unies tout entière.

28. M. LODGE (Etats-Unis d'Amérique) tient à relever différentes inexactitudes et lacunes contenues dans la déclaration du représentant de l'Union soviétique. C'est ainsi que, lorsque celui-ci fait allusion à l'accord Roosevelt-Litvinov pour étayer sa thèse de non-intervention dans les affaires des Etats signataires de cet accord, il convient de rappeler qu'à toutes fins utiles, l'Union soviétique a rendu ce même accord lettre morte peu de temps après l'avoir signé. Peu après l'établissement de relations diplomatiques entre les deux pays, le président Roosevelt avait chargé l'ambassadeur des Etats-Unis d'élever une protestation contre la violation de l'accord en question par le Gouvernement de l'URSS. En 1935, le Komintern, réuni à Moscou, donna pour instructions au parti communiste américain

de choisir la méthode "du cheval de Troie" contre le Gouvernement des Etats-Unis. Le président Roosevelt adressa alors une note énergique de protestation au Gouvernement de l'Union soviétique.

29. Jadis, un mois à peine après l'établissement du gouvernement communiste, en 1917 déjà, les différentes missions diplomatiques reçurent à Pétrograd une note des chefs de l'Union soviétique selon laquelle le gouvernement soviétique considérait comme nécessaire d'entretenir des relations diplomatiques non seulement avec les gouvernements, mais encore avec les partis socialistes révolutionnaires qui cherchaient à renverser les gouvernements existants. Depuis lors, du reste, constamment fidèle à cette politique d'intervention agressive dans les affaires intérieures des autres nations, le Gouvernement de l'Union soviétique a imposé par la force le régime de la dictature communiste aux pays mêmes qui figurent sur la liste de la plainte pendante devant la Commission. Récemment, le Gouvernement yougoslave a fait présenter à l'Assemblée générale un mémoire (A/1946) faisant l'historique de l'intervention de l'Union soviétique dans ses affaires intérieures. C'est lorsque le parti communiste yougoslave fut expulsé du Kominform que les plus hauts chefs de l'Union soviétique insistèrent auprès du peuple yougoslave pour qu'il renverse par la force son propre gouvernement. Le monde ne doit plus oublier le cas le plus flagrant d'intervention par l'Union soviétique, à savoir l'attaque communiste de la République de Corée.

30. Quant au sarcasme du représentant de l'Union soviétique au sujet des mots d'accueil qui figurent sur la statue de la Liberté, le fait qu'un grand nombre de personnes sont désireuses de quitter les pays de derrière le rideau de fer, mais que nul ne songe à y aller, y répondra de lui-même.

31. Le représentant de l'Union soviétique a demandé aux Etats-Unis de montrer leurs talents pour les occupations pacifiques. Il y a seulement quelques semaines encore, à la Troisième Conférence de l'assistance technique des Nations Unies, la délégation des Etats-Unis a engagé son gouvernement pour une somme de 14 millions de dollars, afin d'améliorer les conditions de vie et de rendre la paix digne qu'on lutte pour elle. D'autres pays se sont engagés pour d'autres sommes. Hélas ! il n'y avait personne dans le siège de l'Union soviétique, personne dans celui de la République socialiste soviétique d'Ukraine, personne dans celui de la RSS de Biélorussie, ni dans ceux de la Pologne et de la Tchécoslovaquie.

32. Quant aux citations que le représentant de l'Union soviétique a empruntées à des Américains influents et sur lesquelles il a fondé une grande partie de son argumentation, une analyse précise des personnalités mentionnées montre qu'aucune n'avait à ce moment-là qualité pour parler au nom du Gouvernement des Etats-Unis. Il faut préciser à nouveau au représentant de l'Union soviétique que les 435 représentants et les 96 sénateurs américains parlent souvent à titre personnel et sont loin d'être toujours d'accord. Ils jouissent tous de la liberté de parole ; cela signifie qu'ils parlent beaucoup et qu'ils espèrent voir publier leurs discours par la presse qui est libre également. Un tel état de choses existe aussi, sans doute, dans d'autres pays qui respectent la liberté de parole et la liberté de la presse. Aux Etats-Unis, certaines propositions faites dans une circonstance donnée sont contestables, mais elles sont dues à la conviction que l'homme prime l'Etat et à la

haine de l'agression. Qu'il soit donc bien entendu que seuls les membres du gouvernement, c'est-à-dire ceux qui appartiennent à l'exécutif, parlent au nom des Etats-Unis en ce qui concerne les affaires étrangères. Quant au Congrès, c'est un organe de contrôle, un organe vérificateur indépendant, qui témoigne de la possibilité qu'ont les peuples libres de juger leur gouvernement. C'est une institution qui est une grande source nationale et un aspect de la vie publique vraisemblablement inconnu dans l'Union soviétique.

33. Enfin, le représentant de ce pays a parlé d'un projet de loi présenté par M. Lodge lorsqu'il était sénateur et qui prévoit l'enrôlement des jeunes Slaves apatrides et anticommunistes dans les rangs de l'armée des Etats-Unis. Il n'y a pas lieu d'être contrit d'avoir présenté ce projet de loi. Les jeunes gens visés devaient bénéficier dans l'armée des mêmes conditions que les citoyens des Etats-Unis et acquérir par la suite la nationalité américaine; ils avaient les mêmes chances

d'aller dans les écoles d'officiers et d'être promus officiers. Il conviendrait de comparer cette mesure avec celles prises par l'Union soviétique pour contraindre les Nord-Coréens, les communistes chinois et d'autres encore à se battre pour elle, tout en les traitant comme des satellites de second rang. Les Etats-Unis de leur côté ont invité d'autres pays à les aider, sur un pied d'égalité et volontairement, à repousser l'agression. On voit là toute la différence qui existe entre les relations de maître à esclave, d'une part, et les relations de camaraderie mutuelle, d'autre part.

34. Après intervention des représentants de la FRANCE, du ROYAUME-UNI, de l'IRAK, de l'URUGUAY et de la SYRIE, le PRESIDENT propose que la liste des orateurs soit déclarée close le lendemain, mardi 24 mars, à 18 heures.

*Il en est ainsi décidé.*

La séance est levée à 18 h. 20.